REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT Haute-Garonne

100

100

100

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice

- présents

9

votants

9

0

- absents

exclus

De la commune BARBAZAN

Séance du

16 décembre 2013

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2013

SAINT-GAUDENS

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri GALY, Maire.

Etaient présents : MM.

Mmes BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, Mrs BOURELY Marcel, BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard.

Absente: Madame LOMBARD François

Date de convocation :

■12 décembre 2013

Date d'affichage:

M. Mme STRADERE Michèle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION INDEMNISATION BIENS ASSURES INONDATION 18 ET 19 JUIN 2013. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la crue de la Garonne des 18 et 19 Juin 2013, l'Etat (courrier du 29 juillet 2013) demande de faire un dossier de subvention concernant l'indemnisation des biens assurés dont la somme sur la part du préjudice demeurant à la charge de la commune est à ce jour terminé.

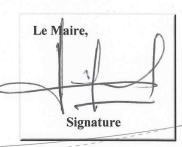
Les travaux sur les biens assurables :

- 1 à l'office du tourisme, qui sont de nature à augmenter durablement la durée d'utilisation du bâtiment lui amenant une plus value et à ce titre les factures hors taxes :
- Larqué de 24 026€49 et Angiolini de 9 862€65 seront imputées en investissement au compte 2115.
- 2 qui maintiennent les biens dans des conditions normales d'utilisation :
- Larqué de 1 250.00 € et Mouras de 160.00 € seront imputées en fonctionnement au compte 61522.
- 3 L'Assureur AXA prend en charge la somme de 24.770.84€ (imputation au cpte 7718).

Un tableau correspondant est joint en annexe 1.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de Saint-Gaudens le et publication ou notification du





COMMUNE BARBAZAN

100

SII

100

300

100

100

Délibération du conseil Municipal du 16 décembre 2013

Suite

La somme correspondant à la part du préjudice demeurant à la charge de la commune pour laquelle une demande d'aide a été faite auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional s'élèvant à 10 528.30 € répartie :

- 7776.00 sur les bâtiments publics
- 2752.30 sur la franchise.

L'imputation est en investissement de 10 387.30 € cpte 2115 et en fonctionnement de141.00 € compte 61522.

Un tableau correspondant est joint en annexe 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'opération,
- Accepte le Plan de Financement Définif
- Sollicite l'aide de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Vote (à l'unanimité), pour : 9, contre : 0, abstention : 0

Après en avoir délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.







TABLEAU N° 1

IMPUTATIONS PAR DEPENSES ET PAR RECETTES

						33 889.14	1 410.00	
	56.40	- + -		61522	7471			
ETAT	1 044.52	T	4 211.32	2115	1321	CPTE 2115	CPTE 61522	
	3 110.40			2115	1321	10387.30	141.00	

33 889.14	1	CPTE 2115
1 410.00	2	CPTE 61522

17 BEC. 2013
SAINT-GAUDENS

ASSURANCES

14 625.45 8 876.39

23 501.84

2115

24 770.84

7718

TOTALITE

35 299.14

35 299.14

144.00 1 125.00

1 269.00

W

61522

W

COMMUNE

522.26 1 555.20

2 105.66

61522

7474

2115 2115

1322

1322

2115 2115

1324 1324 28.20

REGIONAL

522.26 1 555.20

CONSEIL

28.20

2 105.66

10 528.30

61522

7472

CONSEIL GENERAL

1 555.20

522.26

2 105.66

61522 2115

7473 1323

2115

1323



TABLEAU N° 2

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

BIENS ASSURES DONT LA PART RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE

						COMMUNAUX	BATIMENTS				TO/0 Halleringe	10% franchise	COMMINION	BATIMENTS				
			7				ENTREPRISE LARQUE				ANGIOLINI	ENTREPRISE LARQUE		MOURAS	ENTREPRISE LARQUE			
The second secon	CPTE 2115		TOTAL				RQUE					RQUE		RAS	RQUE			
	CPTE 61522						2115			- F	2115	2115		61522	61522		DEPENSES	imputation
							7 776.00				986.26	1 625.04		16.00	125.00			
			10 528.30				7 776.00	2 752.30			F 0 + 1:00	2 611 30		141.00	1/1 00			
				1324	1322	1323	1321		1324	1322	1323	1321	7474	7472	7473	7471	RECETTES	imputation
	TU	RI		1324 COMMUNE	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL	ETAT		COMMUNE	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL	ETAT	COMMUNE	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL	ETAT		
	13 EN	S		20%	20%	20%	40%		20%	20%	20%	40%	20%	20%	20%	40%		
				1 555.20	1 555.20	1 555.20	3 110.40		522.26	522.26	522.26	1 044.52	28.20	28.20	28.20	56.40		
			10 528.30		, , , , , , ,	7 776 00				V 011.50	2 611 20			141.00	1/1 00			

17 DEC. 2013

10 387.30

141.00

SAINT-GAUDEN